

Colloque

Aspects contemporains du droit coutumier en Dombes



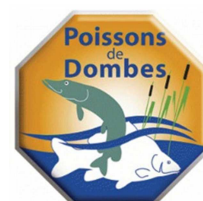
Lyon

Mercredi 4 octobre 2017

Université Jean Moulin - Lyon 3

Amphithéâtre Doucet-Bon

18, rue Chevreul 69007 Lyon



Contexte : Depuis le XII^{ème} siècle, le territoire de la Dombes (01) a été aménagé par l'homme de façon à permettre l'exploitation de la ressource en eau qui y est omniprésente. Un vaste réseau hydrographique a été créé autour de quelques 1 100 étangs. Leur exploitation s'est accompagnée de l'édiction de règles non écrites. L'usage de l'eau est donc aujourd'hui réglementé par ces normes ancestrales, mais celles-ci sont affectées par les contraintes liées aux mutations sociales et à celles du droit contemporain.

Objectif de la journée d'étude : À la suite d'un projet de recherche¹ qui permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux tant juridiques que pratiques liés à l'application de la coutume locale, le but est de démontrer que le droit coutumier de Dombes, inscrit dans le « Truchelut » depuis 1881, dispose toujours d'une force normative sur ce territoire. Il est cependant nécessaire d'exposer ses évolutions matérielles, ainsi que la nécessaire adaptation de son statut juridique.

Cette journée d'étude se propose d'analyser les difficultés actuelles que connaît l'application du droit coutumier en Dombes et de présenter les propositions qui ont été formulées afin de les résoudre.

Les enjeux de ces travaux sont importants pour au moins deux raisons. D'une part, d'un point de vue juridique et de la théorie du droit, il s'agit de montrer la persistance d'une source de droit originale dans l'ordonnement juridique actuel ; d'autre part, la réflexion juridique constitue un support pour la pérennisation de pratiques agricoles qui intègrent le patrimoine d'un territoire de cette région.

Pluridisciplinarité : La réflexion juridique, tant sur les règles applicables que sur leur forme, ne peut se départir d'une analyse des phénomènes historiques et sociaux qui ont façonné le territoire de la Dombes au cours des siècles. Ce constat rend donc nécessaire d'intégrer à cette journée les interventions de chercheurs en sciences humaines et sociales autres que le droit. Les nouvelles dynamiques juridiques proposées tireront leur légitimité et leur efficacité de l'analyse du donné social local.

En outre, toute réflexion sur l'application d'un droit spontané local doit être « ancrée dans le réel » et nécessite l'éclairage des praticiens locaux du droit, et les représentants des filières professionnelles locales. À ce titre, certains d'entre eux ont été invités à partager leurs expériences et leurs analyses des enjeux relatifs à ce territoire.

¹ Qui s'est déroulé sur la période 2015-2016. Commanditaires de l'étude: APPED. Source de financement : Département de l'AIN – Agence de l'eau RMC. Rapport d'étude rendu en décembre 2016.

Ouverture

8h30 Accueil des participants

9h Introduction du Colloque

Mot d'accueil

Présentation des enjeux pour la Dombes : **Jean-Luc Payet-Pigeon**, Vice-Président Syndicat des Étangs, et **François Guillemin**, membre de l'APPED en charge des « us et coutumes de la Dombes ».

Présentation du projet et de la journée de débats par **Philippe Billet**, Directeur scientifique du projet et **Gaëtan Bailly**, Rédacteur du rapport d'étude.

Première partie. De la pratique au besoin de normativité : la nécessité d'une régulation juridique en territoire rural

Présidence de session : **Jean Untermaier**, Professeur émérite de droit public, Lyon 3

9h30 André Buisson, Ingénieur de recherche, HDR en Histoire, UMR 5600 EVS, Lyon 3 : Présentation du territoire de la Dombes et des étangs : évolutions historiques et émergence des usages

9h50 Vanessa Manceron, Chargée de recherche au CNRS : L'exploitation de l'eau sous tension : la construction d'une communauté de l'eau

10h10 M^e Jean-Jacques Contassot, Huissier de justice à Villars-les-Dombes : Une société locale sous tension : histoire récente des contentieux locaux

➔ Débats

➔ Pause

Deuxième partie. La complexité du droit applicable en Dombes

Présidence de session : **Anne Honegger**, Directrice de recherche au CNRS, UMR 5600 EVS

1. La place et le rôle de la coutume dans les sources normatives

11h00 Pascale Deumier, Professeure de droit privé, Lyon 3 : La coutume d'hier à aujourd'hui, une source de droit persistante

11h20 Jean Untermaier, Professeur émérite de droit public, Lyon 3 : Droit coutumier et environnement, une mise en valeur originale de l'écosystème

11h40 Stéphane Verthuy, DDT de l'Ain : La protection réglementaire de l'environnement domestique et la coutume, un conflit normatif ?

- Débats
- Pause méridienne

2. Propriété et gestion collective d'une ressource naturelle commune

14h00 Victoria Chiu, Maître de conférences de droit public, Lyon 3 : Les incidences locales de la patrimonialisation de l'eau dans la loi sur l'eau de 1992

14h20 Philippe Billet, Professeur de droit public, Directeur de l'Institut de Droit de l'Environnement, Lyon 3 : La patrimonialisation des services rendus par la ressource en eau

- Débats
- Pause

Troisième partie. Le besoin de nouvelles dynamiques normatives en Dombes aujourd'hui

Présidence de session : **Philippe Billet, Professeur de droit public, Directeur de l'Institut de Droit de l'Environnement, Lyon 3**

1. Enjeux contemporains : Une inévitable et nécessaire évolution du droit applicable

14h50 Sylvain Bernard, Conseiller Piscicole CA 01 et Francis Ballandras, Pisciculteur, Président de l'APPED : La modernisation des pratiques dans l'exploitation de la ressource et des étangs

15h10 Intervenant à confirmer : Interrogations sur la mise en œuvre du droit coutumier : la nécessité d'une institution locale de règlement des conflits

- Débats

2. Propositions d'évolution

15h40 Du droit coutumier à la contractualisation du droit spontané local

Table ronde :

Présentation du rapport et des propositions formulées, par **Gaëtan Bailly**, *Doctorant en droit, Institut de Droit de l'Environnement, Lyon 3.*

Discussion des conclusions avec **Stéphane Mérieux**, *Président du Syndicat des Étangs ; M^e Didier Rassion*, *Notaire à Châtillon-sur-Chalaronne ; Mickaël Didat (attendu) Juriste à la CA01, Guy de Framond*, *Géomètre-Expert à Villars-les-Dombes.*

→ Débats

17h30 Conclusions et fin de la journée

17h45 Remise officielle du rapport d'étude aux commanditaires suivi d'un buffet Dombiste

Responsables scientifiques

Philippe Billet, Professeur de droit public, Lyon 3

Gaëtan Bailly, Doctorant en droit, Lyon 3

Nathalie Chuzeville, Directrice de l'APPED

François Guillemin, Membre de l'APPED en charge des « us et coutumes de la Dombes »

Modalités d'inscription

Montant des droits d'inscription : 25 € pour les participants hors étudiants, enseignants et membres de l'APPED (gratuit). 100€ pour les avocats (validation du colloque au titre de la formation continue).

Paiement par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Contact

Alexandra Gasmi

Institut de Droit de l'Environnement

1 C avenue des Frères Lumières CS 78242

69372 Lyon cedex 08

alexandra.gasmi@univ-lyon3.fr

Lieu du colloque

Amphithéâtre Doucet-Bon

Université Jean Moulin Lyon 3

18, rue Chevreul – 69007 Lyon

Accès

> Métro D | Station Guillotière-Gabriel Péri (+ Tram T1)

> Métro B | Station Jean Macé (+ Tram T2)

> Tram T1 | Arrêt Quai Claude Bernard

> Tram T2 | Arrêt Centre Berthelot

> Bus 35 | Arrêt Béchevelin